

**DEPARTEMENT DE LA LOZERE  
COMMUNAUTE DE COMMUNES  
AUBRAC LOT CAUSSES TARN**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

**Séance du 7 décembre 2023**

\*\*\*\*\*

NOMBRE DE  
DELEGUES

En exercice : 34  
Présents : 28  
Votants : 28

**D23.098**

L'an deux mille vingt-trois,  
le sept décembre,  
à 19 heures,

Le Conseil de la Communauté de Communes AUBRAC  
LOT CAUSSES TARN, dûment convoqué, s'est réuni en  
session ordinaire, au nombre prescrit par la Loi, à la Mairie  
La CANOURGUE, sous la présidence de M. Jean-Claude  
SALEIL, Président.

**Présents** : VALENTIN Denis, SAGNET-POUGET Valérie, FABRE Jean, BLANC Sébastien,  
LAFON Madeleine, POQUET Pascal, POUDEVIGNE Roger, ROCHEREAU-POUGET  
Bernadette, CASTAN Emmanuel, BONICEL Bernard, RODIER Yves, JURQUET Didier,  
GROUSSET Joël, KLING Jacqueline, CAYREL Jean-Claude, CONFORT René, CABIROU  
Christian, BONICEL Pascale, ROCHOUX Philippe, LAFOURCADE Noël, RODIER Colette,  
JACQUES Jérôme, FERNANDEZ Florence, SALENDRES Jean-Sébastien, BADAROUX  
Suzanne, POURQUIER Jean-Paul, SEGUIN Denis, SALEIL Jean-Claude.

**Absents excusés** : CITERIN-NORMANDIN Sylvie, RODRIGUES David, MALZAC Claude,  
VALENTIN Christine, DE SOUSA Guy et VAYSSIER Jean-Louis,

M. Jean FABRE a été nommé secrétaire de séance.

**POUR : 28**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTIONS : 0**

**D23.098 : DECISION MODIFICATIVE N°1 - PARTICIPATIONS DES  
COMMUNES AU DEFICIT 2022 DU SERVICE COMMUN « CRECHE – ALSH –  
TRANSPORT DES REPAS »**

Monsieur le Président rappelle au Conseil Communautaire qu'une  
subvention exceptionnelle d'un montant de 9 693 € a été attribuée à OSCA, par  
délibération D23.079 en date du 12/10/2023. Cette somme sera refacturée aux dix  
Communes membres de ce service Commun au prorata de la population municipale.

M. Philippe ROCHOUX, Vice-Président en charge de la Commission  
Finances, indique que cette décision modificative N°1, a reçu l'avis favorable de la  
Commission finances en date du 16 novembre 2023.

Monsieur le Président propose d'établir une décision budgétaire  
modificative N°1 pour prévoir les crédits budgétaires correspondants.



**Où l'exposé et après avoir délibéré, le Conseil Communautaire,**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales notamment ses articles L2311.1 à 3, L2312.1 à 4 et L2313.1 et suivants,

VU la délibération N°D23.042 en date du 6 avril 2023 adoptant les 9 Budgets Annexes au Budget Primitif Principal de la CC ALCT pour 2023,

**CONSIDERANT** la nécessité d'ajuster les crédits budgétaires,

**APPROUVE** la décision modificative N°1 telle que figurant ci-après, intégrant les régularisations ci-dessus exposées,

**DECIDE** d'établir une décision modificative N°1 afin de prévoir les crédits budgétaires y afférents et pouvoir comptabiliser les écritures correspondantes,

**Section fonctionnement**

Article	Désignation	F/I	S	N°Op	Service	Montant
65748	Subventions de droit privé	F	D			9 693,00 €
	<b>Total Dépenses fonctionnement</b>					<b>9 693,00 €</b>
74741	Participation des communes du groupement	F	R			9 693,00 €
	<b>Total Recettes fonctionnement</b>					<b>9 693,00 €</b>

**PRECISE** que la répartition des participations appelées auprès des 10 Communes membres de ce service commun, sera la suivante :

Communes membres du service commun CRECHE ALSH TRANSPORT DE REPAS	Population municipale 2022	Pourcentage	Répartition de la subvention de 9 693 €
BANASSAC - CANILHAC	1 067	22,35	2 166,41 €
LA CANOURGUE	2122	44,45	4 308,45 €
LA TIEULE	94	1,97	190,86 €
LAVAL DU TARN	94	1,97	190,86 €
LES HERMAUX	95	1,99	192,89 €
LES SALCES	101	2,12	205,07 €
SAINT GERMAIN DU TEIL	870	18,22	1 766,42 €
SAINT PIERRE DE NOGARET	176	3,69	357,35 €
SAINT SATURNIN	63	1,32	127,91 €
TRELANS	92	1,93	186,79 €
<b>TOTAL</b>	<b>4 774</b>	<b>100,00</b>	<b>9 693,00 €</b>

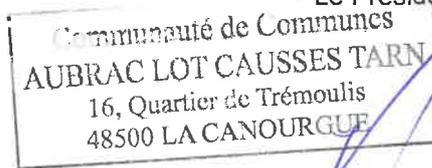
**CHARGE** Monsieur le Président ou le Vice-Président de l'exécution de la présente délibération, et de sa notification à Monsieur le Trésorier de Marvejols,

**AUTORISE** son Président ou le Vice-Président à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Pour copie certifiée conforme,

La Canourgue, le 11 décembre 2023,

Le Président,



**Jean-Claude SALEIL**